

## [Text]

(1) Current and future acquired freehold land be accorded Indian reserve status.

(2) Reinstates repay the moneys they received upon marrying out, and once this money is repaid, their share of the resources be limited to what the Indian Nations acquire from the date of reinstatement.

(3) Oil income be characterized not as capital, but as revenue, just as it is in industry. This will prevent the government from making unauthorized and illegal payment such as it presently does to reinstates.

Until these changes are made, Mr. Chairman, Bill C-31 cannot claim to have lived its three principles of fairness, progress, and restoring of rights. Bill C-31 is very unfair to us. It is not progressive. It undermines our quest for self-government and self-determination. While it has unilaterally restored some people to status and band membership, it has done so without regard to the many innocent young people who do not now belong to any band because of the confusion in the wake of Bill C-31.

We ask, Mr. Chairman, that you will seriously consider what we have said to you. Our concerns are real and our suggestions are both realistic and responsible.

Consider these issues from our perspective. We, the Four Nations of Hobbema, are sovereign. The determination of who was an Indian was always decided by ourselves. This inalienable and integral right has never been surrendered. We will continue to resist attempts to put conditions on this aspect of our sovereignty. We will determine who we are as Cree Indians.

**Mr. Penner:** I welcome the Four Nations of Hobbema, and thank them for their presentation. The brief makes it clear that the particular concerns of the Four Nations have been heard by parliamentarians before—by this committee—and that is absolutely correct. As a matter of fact, one part of the debate on Bill C-31—both in committee and in the House—had to do with what we called the “high-impact bands”. You are quite correct; you had very little sympathy in Parliament. There was an amendment to deal with high-impact bands. I cannot recall accurately how many votes were in favour of that amendment, but it was only a handful.

## [Translation]

(1) Les propriétés foncières libres actuelles et futures obtiennent le statut de réserve indienne.

(2) Les Indiens rétablis dans leurs droits remboursent ce qu'ils ont touché au moment de leur mariage avec une personne non indienne; une fois cette somme remboursée, leur part des ressources sera limitée à un montant correspondant à ce que les Nations indiennes ont acquis à partir de la date de leur réinscription.

(3) Les recettes pétrolières soient considérées non pas comme des biens immobilisés, mais comme des revenus, comme cela se fait dans l'industrie. Cela empêchera le gouvernement d'effectuer des versements non autorisés et illégaux, comme il le fait à l'heure actuelle à l'égard des personnes rétablies dans leurs droits.

Tant que ces modifications ne seront pas apportées, monsieur le président, on ne pourra prétendre que le projet de loi C-31 respecte ces trois objectifs fondamentaux, à savoir l'équité, le progrès et le rétablissement des droits. Ce projet de loi est très injuste à notre égard. Cette mesure rétrograde mine nos efforts d'autonomie politique et d'autodétermination. Bien que la nouvelle loi ait rétabli pour certains, de façon unilatérale, le statut d'Indien et le droit d'appartenance à une bande, il l'a fait au détriment de nombreuses personnes jeunes et innocentes qui, actuellement, ne sont membres d'aucune bande à cause de la confusion créée par le projet de loi C-31.

Nous vous demandons, monsieur le président, d'examiner attentivement les vues que nous vous avons exposées. Nos préoccupations sont authentiques et les propositions que nous formulons sont à la fois réalistes et raisonnables.

Nous vous demandons d'analyser la situation de notre point de vue. Les Quatre nations d'Hobbema sont des nations souveraines. Ce sont elles qui ont toujours déterminé qui avait droit au statut d'Indien. Il s'agit là d'un droit inaliénable et intégral que nous n'avons jamais cédé. Nous continuerons de résister à toute tentative d'imposer des restrictions à cet aspect de notre souveraineté. C'est nous, en tant que Cris qui déterminerons qui nous sommes.

**M. Penner:** Je souhaite la bienvenue aux représentants des Quatre nations d'Hobbema et je les remercie de leur exposé. Vous avez précisé dans votre mémoire que les Quatre nations ont déjà fait part de leur préoccupation à des parlementaires—et même à notre Comité—et c'est tout à fait exact. En réalité, le débat sur le projet de loi C-31, tant au Comité qu'à la Chambre, a porté à un moment donné sur ce que nous appelions les «bandes les plus touchées». Vous avez raison de dire que vous n'avez guère obtenu d'appui au Parlement. On a proposé un amendement au sujet des bandes les plus touchées. Je ne me souviens pas exactement combien de députés ont voté en faveur de l'amendement, mais ils n'étaient qu'une poignée.